



Organisation municipale, quelques changements :

Constat : M. Alain Gergaud a présenté sa démission. Ses motifs avaient été évoqués dans le compte-rendu municipal joint à la gazette n°5. Cette démission a été officiellement acceptée par la préfecture.

Nous regrettons la décision d'Alain mais force est de constater que nous ne pouvons que respecter son choix.

Historique : En mars 2008, deux listes étaient en concurrence. Vous avez choisi d'élire 6 personnes d'une liste et 9 de l'autre, soit un rapport de 2 sur 3.

D'autre part, le jour même de son élection, M. le Maire s'était engagé à proposer un poste d'adjoint à la liste des 6. Le départ d'Alain Gergaud présente la possibilité de rétablir l'équilibre souhaité par vos suffrages.

Les élus, à l'unanimité, ont ainsi proposé deux postes d'adjoints à la liste des 6.

Le 4 mars 2009, messieurs Boilay et Blin se sont portés candidats. Retraités tous les deux, ils ont un atout, celui de disposer de temps et peuvent ainsi intervenir dans la journée (ce qu'ils faisaient déjà !).

M. Boilay est élu au premier tour à l'unanimité et prend la responsabilité de la commission Culture et communication dont il assurait l'intérim.

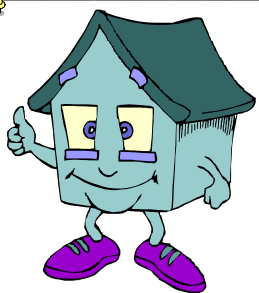
M. Blin, déjà responsable de la commission travaux et voiries, est élu au premier tour à l'unanimité.

L'exécutif du conseil correspond exactement à l'équilibre voulu par vos suffrages.

Il n'est pas neutre de constater que ces 5 élus ont immédiatement décidé ensemble de réduire de 10% le montant de leurs indemnités, afin de ne pas grever le budget que nous essayons de respecter. Par exemple, les toasts servis lors de la cérémonie des vœux du maire ont été préparés par l'ensemble du conseil et non par un traiteur. Nous avons réalisé ainsi une économie d'environ 200 €. Il en sera ainsi chaque fois que possible.

Cette nouvelle organisation du conseil, plus respectueuse de vos suffrages, engendre un climat serein, et permet à une équipe bien unie, de travailler dans de bonnes conditions.

Marc Boilay, responsable de la commission Culture et communication.



Patrimoine communal :

L'appartement situé à l'étage de l'écôle appartient à la

commune et sera vacant à compter du 1^{er} mai.

Composé d'une salle/salon, d'une cuisine et de deux chambres, sans terrain, le loyer est de 400 €.

Les personnes intéressées doivent se faire connaître à la mairie très rapidement (priorité sera donnée aux habitants d'Amayé).

Services communaux :

Que fait un CCAS (Centre communal d'action sociale) ?

Dans notre village d'Amayé/Orne, l'action la plus visible porte sur l'animation auprès des personnes ayant atteint l'âge de 65 ans (repas des anciens, distribution des colis de Noël, gestion des télé alarmes ...).

Un autre volet qui requiert une totale confidentialité est l'étude des demandes d'aide financière (situation familiale difficile, aides aux voyages scolaires, aux centres aérés ...). L'aide est examinée au cas par cas selon des critères que les membres du CCAS de votre commune ont définis.

Retenez bien : il y a une entière confidentialité dans votre demande de la part des huit membres.

Pour constituer un dossier, renseignez vous en mairie ou demandez un rendez-vous à M. le Maire.

Marie Legoupil, membre du CCAS.



Personnel communal (suite) :

François Lucas (à gauche) et Jean-Michel Renée (à droite) sont les deux agents techniques de la commune.

Après le travail à la ferme et 2 ans chez un artisan maçon, M. Renée (36 ans, père de 2 enfants, installé à Amayé) intègre nos services communaux à l'âge de 16 ans en tant qu'apprenti à l'entretien des espaces verts.

M. Lucas (33 ans, père de deux enfants) a restauré une grange qu'il habite à Sermentot (près de Villers Bogage). Titulaire d'un CAP et d'un brevet professionnel en menuiserie/agencement du centre de formation d'apprentis Jean Hochet de Caen, il officie 14 ans dans le privé avant de repérer une petite annonce qui lui permettra d'intégrer nos services en 2006.

Le travail est réparti selon les compétences de chacun. Maintenance des bâtiments pour M. Lucas, entretien des espaces verts pour M. Renée. Cependant la polyvalence est obligatoire pour suivre les saisons et leurs exigences (les espaces verts requièrent une intervention commune en été et automne par exemple).

Menuiserie, plomberie, maçonnerie, peinture, plantations Le travail est varié et nécessite un investissement et une capacité d'initiative importants, le contact avec la population est permanent. « C'est ce qui rend notre métier si intéressant » s'accordent à dire ces deux passionnés.

Avec l'accroissement de la population, la charge de travail a augmenté. Cela a conduit la municipalité à mettre en place un plan de formation pour ses agents (cette année : habilitation électrique et agent chargé de la sécurité du personnel communal pour M. Lucas, sécurité et hygiène dans l'utilisation des produits d'entretien pour M. Renée, entretien et hygiène en restauration pour le personnel de la cantine, petite enfance pour nos deux atsem) et à investir en matériel (achat d'un tracteur, arrivée prochaine d'un véhicule utilitaire de service pour ne citer qu'eux).

Subventions :

Le montant total des subventions attribuées aux associations pour l'année 2009 est de 7 840 €.

Pas de modifications importantes par rapport au budget 2008

(7 405 €) si ce n'est l'augmentation de la somme allouée à la bibliothèque associative (de 400 à 800 €) pour satisfaire en partie aux nouvelles conditions imposées par la BDP (voir gazette n°6).

Pour ne citer que les principaux postes : APE (association des parents d'élèves de l'école d'Amayé/Maizet) : 1800 €, comité des fêtes : 1700 €, FC2O (football club Orne et Odon) : 1300 € et Familles Rurales : 950 € (centre aéré d'Evrecy, montant forfaitaire calculé sur le nombre d'enfants de la commune inscrits, soit une soixantaine).

Le détail complet est consultable en mairie, la totalité du budget 2009 vous sera présentée dans la prochaine gazette.



Personnalités :

Alain et Marie-France Marie sont installés rue des Godets à Amayé depuis 1971. A l'âge de 4 ans, Alain assiste à un spectacle du groupe folklorique normand Blaudes et Coëffes (créé en 1947) à Verson, c'est l'illumination ! A 15 ans, il entre dans ce groupe et en 1971, il en devient le président.

Danses théâtralisées, chants, musiques, costumes d'époque (la spécialité de Marie-France), le groupe Blaudes et Coëffes se produit aussi bien en France qu'à l'étranger et a déjà participé à l'élaboration de plusieurs CD.

Titulaire d'un diplôme universitaire d'études normandes, Alain travaille également sur le patois normand (publication d'un livre sur les auteurs patoisants du Calvados en 2005, participation à un ouvrage sur les coiffes et costumes des pays normands) et a réalisé une étude sur les noms de parcelles et de lieux-dits

à Amayé.

Le groupe Blaudes et Coëffes propose également des cours de danse normande tous les mercredis et samedis de 19h à 21h à Caen (MJC de la Prairie, co-voiturage possible), section enfantine le samedi de 18h à 19h.

Renseignements au 02 31 80 57 58 ou par mail : alain.marie10@wanadoo.fr

A noter : Exposition jusqu'au 5 avril, de 14h à 18 h, au Sépulcre de Caen (rue Leroy) sur le thème « Coiffes et costumes en Normandie ». Entrée gratuite.

Comité des fêtes :

Avec l'arrivée de 5 nouveaux membres, le comité des fêtes élargit son offre d'activités.

Après le club rencontre, la pétanque, la location de vaisselle et le partenariat avec la chorale, l'APE ou la municipalité sur des évènements ponctuels (concerts, marché de Noël, inaugurations ...), les membres du comité vous proposent de participer à une activité rando, prendre des cours de danse orientale ou jouer au bridge.

- La section rando est animée par Mauricette Tallon-Blin et Danielle Robert.

« Nos randonnées pédestres sont soigneusement préparées dans différents guides avec une reconnaissance préalable. Nous choisissons des parcours d'environ 8 km (2h30 de marche), sans difficultés particulières mais qui présentent un intérêt culturel ou esthétique que nous commentons à l'occasion. » précise Mme Tallon-Blin.

Il n'est en effet ici pas question de marche sportive, mais bien d'une balade conviviale où les encadrants veillent à garder le groupe soudé en respectant le rythme de chacun et en incitant à l'observation et à l'échange. Pour cela, les familles sont chaleureusement accueillies.



Déjà 7 randonnées depuis le 5 février à l'actif des 40 membres de la section rando avec une participation moyenne d'une vingtaine de personnes. Rendez-vous sur la place de la mairie tous les jeudis et un samedi par mois (25 avril, 30 mai, 20 juin ...) entre 13h45 et 14h00. Cotisation annuelle de 10 € pouvant être réglée au départ de la rando (goûter offert).

A noter : système facultatif de co-voiturage pour se rendre au départ de la rando avec participation de 2 € pour les trajets de plusieurs km. Pas de rando le jeudi la semaine où un samedi est programmé.

- L'atelier « danse orientale » est animé par Natacha Renouf qui vous encourage à venir découvrir cette activité, tout autant ouverture sur le monde qu'hymne à la beauté, beauté du mouvement qui se lit sur tous les corps. Le premier cours s'est déroulé samedi 28 mars de 15h à 16h30 à la maison des Tilleuls avec déjà 22 participants de tous âges et un délicieux thé à la menthe. Il reste encore de la place !

Les cours sont privés (spectateurs non autorisés) et il suffit de prévoir des vêtements amples et des chaussettes. A terme, Natacha envisage de séparer le groupe des enfants (durée réduite) et celui des adultes.

- L'activité bridge est proposée par Claude Andrieu. Ouverte aussi bien aux novices qu'aux joueurs confirmés, les horaires restent à définir avec les participants. Renseignements auprès de Claude au 02 31 08 07 21.

- Concours de pétanque du 28 mars. Bravo aux doublettes Roland (Evrecy)/Joël (Clinchamps) et Pascal (Amayé)/Denis (Amayé) vainqueurs ex-æquo. Bravo également à la section pétanque du comité des fêtes, aussi bien pour l'organisation que pour avoir placé 3 de ses adhérents dans les deux doublettes gagnantes !

Ecole Jacques Texier :

Dans le cadre d'un projet pédagogique, les enseignants de l'école d'Amayé ont organisé avec les élèves et leurs parents une consultation suivie d'un vote pour déterminer le nom de l'école.

Les résultats du vote sont :

Ecole Saint Exupéry : 11 voix

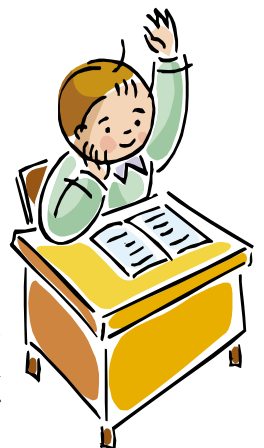
Ecole Jacques Texier : 67 voix

Ecole des grands murins : 26 voix

Ecole du Coudray : 41 voix

Le conseil municipal officialise le choix « Ecole Jacques Texier » à l'unanimité.

L'inauguration, avec la pose d'une plaque, aura lieu le samedi 16 mai. Une exposition complète sur Jacques Texier (institutrice à l'école d'Amayé pendant 33 ans, de 1945 à 1978) sera mise en place à l'école la semaine précédant cette date. Vous êtes tous chaleureusement conviés à venir découvrir l'histoire de cette personnalité de notre village !





La rando des grands murins :

L'APE (association des parents d'élèves de l'école d'Amayé/Maizet) organise le dimanche 26 avril une randonnée VTT (profits reversés à l'école pour financer différentes sorties pédagogiques). La « rando des grands murins » vous propose 3 parcours de 25, 35 et 50 km (départ du stade d'Amayé à 9h, 8h30 pour les 50 km).

Ouverte aussi bien aux sportifs chevronnés qu'aux simples amateurs souhaitant profiter d'une belle balade sans esprit de compétition, l'APE compte sur vous pour faire de cette première édition un grand moment de convivialité. Renseignements et inscriptions auprès de Bertrand au 02 31 08 46 83.

Dossier ADSL, le point par Marc Boilay :

J'ai repris en charge le dossier sur lequel travaillait Alain Gergaud. C'est un dossier compliqué !

L'enquête adressée à tous les habitants d'Amayé avait obtenu 210 réponses sur 380 foyers. On peut constater que vous êtes, une grande majorité, insatisfaits de notre couverture ADSL.

J'ai immédiatement repris contact avec M. Girard, conseiller général, pour le lui faire savoir. Il m'a proposé une première solution, la réception par satellite, déjà présentée dans la gazette n°6 (attention, les dossiers doivent être déposés avant fin juin, renseignements au 02 31 57 14 44).

Autre solution envisagée, l'implantation d'une borne WIFI, mais où ?

Marie Legoupil a donc repris l'enquête et en superposant vos réponses au plan d'Amayé, elle a réalisé une première cartographie. Nous espérons identifier un secteur défaillant afin de le renforcer. Hélas, tout est dispersé !

On peut trouver du 1024 Mo à côté d'une maison éligible uniquement au bas débit !

Marie a refait une cartographie plus précise encore. Elle a été transmise à M. Girard afin qu'un technicien l'étudie.

Un autre technicien étudie nos branchements actuels.

Notre village a 70 m de dénivelé entre le pied du château d'eau et le Pont du Coudray ! Une vallée perpendiculaire à l'Orne avec des hauteurs boisées. !

Si nous devons planter une borne WIFI, où la mettre ? Les riverains seraient-ils consentants ou inquiets ? Vous serez tenus au courant de l'avancement de ce dossier.

J'apprécierais les avis éclairés de gens très au fait des techniques actuelles.

Envoyez dans ce cas votre analyse de la situation ou vos propositions à la mairie (casier Boilay).

Citoyens d'un même village :

M. le Maire souhaite vous rappeler que les agents communaux travaillent pour entretenir et valoriser notre village. En aucun cas, ils ne doivent subir dans le cadre de leur mission la mauvaise humeur de certains riverains.

Toutes les réclamations doivent être formulées en mairie, elles y seront étudiées avec le plus grand sérieux.

Dans un autre domaine, pour le confort de tous, lorsque vous promenez votre animal de compagnie, merci de ramasser ses déjections (trottoirs, stade, ...).

A noter :

La mairie sera exceptionnellement fermée le mercredi 15 avril et le jeudi 16 avril.

Le chiffre du jour : 480 000

480 000 € , budget de notre communauté de communes pour la voirie. Les deux demandes d'Amayé (rue des Godets et chemin du moulin de Tous Grains) ont été retenues pour un montant de 13 371 € HT (réalisation cet été).

A noter : le coût des travaux pour régler les problèmes d'évacuation d'eau du chemin de Vaillande est estimé à 4 000 €, il sera pris en charge conjointement par Amayé et Maizet. Une visite de l'ensemble de la voirie va être mise en place, avec tout le conseil municipal, pour déterminer un programme d'entretien pour les années à venir (l'état des lieux du patrimoine communal est terminé, son analyse est en cours).

Demandes, suggestions, questions ...

Contactez la mairie ! Accueil par Mme HOMMET lundi (10h-12h), mercredi (9h-12h), jeudi (16h-19h) Tel : 02.31.80.54.49 Fax : 02.31.80.54.49

Permanence du maire : le jeudi de 18h à 19h.

Mail: mairie-amaye-surorne@wanadoo.fr ou par courrier (boîte aux lettres derrière la mairie)

